PR-195 A/B/C
28 août 2002

Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:

- **pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;**
- **pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de *Broken Chair*,**

soit un montant brut total de 20 188 000 francs.

A. Rapporteur de majorité: M. Jean-Marc Froidevaux.

1. Introduction
2. Rappel de la proposition
2.1 Proposition PR-24 du 8 octobre 1999
2.2 Les principes d'aménagement
2.3 Aspects financiers
3. Auditions
3.1 Audition du magistrat, présentation générale du projet
3.2 Audition de M. Castella, présentation du nouveau réseau des collecteurs
3.3 Audition de M. Guillaume-Gentil, circulations
3.4 Audition de M. Macherel, énergies
4. Prises de position des groupes municipaux
5. Votes des arrêtés I et II et texte de ces derniers
   Annexes

1. Introduction

La proposition PR-195 a été renvoyée après débat du Conseil municipal le 17 avril 2002 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Présidée par M. Roger Deneys, la commission a examiné cette proposition lors de ses séances des 30 avril, 7 et 21 mai, et l'a finalement votée le 28 mai 2002 (séances N^{os} 26 à 29 de la commission).

Mme Yvette Clivaz Beetschen a pris scrupuleusement les notes de séances, ce dont le rapporteur la remercie vivement.

2. **Rappel de la proposition**

L'objet de cette proposition consiste à offrir à la place des Nations un nouvel aménagement à la fois prestigieux est symbolique en lieu et place du terre-plein actuel, assorti d'une réflexion quant à la gestion des flux de circulation qui convergent sur cette place. L'objectif avait été fixé de manière ambitieuse par le Conseil administratif, et la commission de l'aménagement et de l'environnement en avait accepté le principe lors de son examen de la proposition PR-24 du 8 octobre 1999: son rapport unanime du 26 avril 2000 avait été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mai 2000.

2.1 *Proposition PR-24 du 8 octobre 1999*

Les objectifs fixés par la proposition PR-24 du 8 octobre 1999 était de mettre en valeur le caractère symbolique de la place des Nations en raison de sa localisation centrale au sein de la Genève internationale, lieu majeur de rassemblements politiques, sociaux ou culturels depuis de nombreuses années. Il fallait en outre mettre en valeur l'ensemble très arboré du site qui devait être intégré aux parcours et cheminements piétonniers. Enfin, il fallait assurer la liaison avec l'extension prochaine du tramway. Ainsi que l'indique le rapporteur d'alors, la Ville avait à l'esprit un plateau central, aussi vaste que possible, qui aurait pu trouver une extension sur le parc au-dessus du garage des Nations et vers le parvis devant l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où cet espace s'ouvrirait aux piétons (annexes 1 et 2).

2.2 *Les principes d'aménagement*

Le crédit d'étude voté le 24 mars 2000 a déterminé le présent projet que la proposition PR-195 décrit de la manière suivante:
«La place des Nations représente un lieu emblématique de la présence internationale à Genève, un espace public et un carrefour à la charnière entre la ville et la région environnante. Sur le plan des relations humaines, internationales, elle est vue dans le monde entier et visitée par tous les touristes et délégués venant à Genève. Durant l'année 2001, une centaine de manifestations pour la défense des minorités et pour la paix y ont eu lieu, démonstrations qui seront toujours accueillies dans la place réaménagée. Sur le plan territorial et de l'aménagement, elle est un lieu charnière entre la ville et le canton, dans le réseau de transports, et un espace libre au sein d'un quartier de sièges internationaux et d'une zone de verdure.» (Exposé des motifs, p. 2.)

«Esplanade vide, orientée dans l'axe du siège européen des Nations Unies, fortement identifiée par son double traitement de sols, de béton et de granits, encadrée par un renforcement de l'arborisation environnante, le thème de la clairière définit le mieux le concept du projet.

»Cette vaste esplanade, qui offre environ deux fois plus de surface piétonnière qu'aujourd'hui, est composée de trois espaces liés visuellement:
»– Un espace central, recouvert en alternance de dalles de béton préfabriquées et de granit provenant des diverses régions du monde, sans occupation autre que 84 jets d'eau indépendants intégrés dans le sol en 7 rangées, laissant de

multiples possibilités de créer des figures variées. Cette disposition des jets permet de libérer de tout obstacle le sol de l'espace central.

»Sur les bords, implantation de bancs, de panneaux verticaux de hauteur d'homme, formant claustra, offrant un parcours au visiteur, entre l'extérieur et l'intérieur de la place, qui intègre également les abris des TPG et l'éclairage public sur mâts.

»Le réglage de la fontaine sera programmé selon les heures, les saisons, la climatologie et la présence de manifestations, avec une consommation en eau et électricité optimalisée.

»L'édicule réalisé par l'architecte Francis Quétant en 1947 est déplacé de quelques mètres pour permettre de regrouper la circulation automobile dans le barreau nord de la place et l'élargissement de l'espace central.

»– Du côté de l'avenue Guiseppe-Motta, un jardin situé sur la garage collectif des Nations, dans lequel les bandes dallées de béton sont remplacées par des bandes herbeuses plantées d'arbres à fleurs, mais où le granit reste présent.

»Les émergences techniques du garage collectif souterrain sont conservées, ainsi que les œuvres d'art.

»– Du côté de l'Organisation des Nations Unies, dans un terme ultérieur, les alignements d'arbres et de drapeaux existants seront accompagnés par la plantation de parterres fleuris. Les négociations sont en cours.» (Proposition, pp. 5 et 6.)

Il convient encore de retenir le traitement de *Broken Chair*, soit sa restauration, son déplacement et sa localisation à titre précaire sur la place des Nations nouvellement aménagée, le traitement paysagé de la boucle de rebroussement de la ligne de tram 13 dans la campagne Rigot et le maintien pour des motifs de sécurité, aujourd'hui encore renforcée, du portail d'entrée des Nations Unies sur la place des Nations elle-même. (Proposition, p. 6.)

2.3 *Aspects financiers*

La proposition indique en outre que le projet de réaménagement fait l'objet d'une subvention forfaitaire de l'Etat à hauteur de 3 millions de francs, subvention liée à la participation de la Ville au déplacement des terrains de tennis du Club international sis dans la campagne Rigot, outre une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux pour l'établissement du réseau secondaire dans le secteur et enfin une participation de 40 000 francs de l'association Handicap international aux frais de déplacement et d'installation de *Broken Chair*.

Le projet qui peut être entrepris dans le délai de deux mois à compter du vote du Conseil municipal figure au 20e programme financier quadriennal pour un montant de 2 895 000 francs pour l'assainissement du sous-sol et de 9 500 000 francs pour l'aménagement des surfaces. Les montants engagés sont toutefois respectivement de 8 790 000 francs sous imputation de 380 000 francs et de 11 018 000 francs, sous imputation de 3 040 000 francs, montants amortis en 30 annuités et constitutifs

de charges financières nouvelles de 807 596 francs, non compris les coûts énergétiques et d'entretien.

Ce projet a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement après un débat ayant principalement porté sur le choix de la commission et la problématique du subventionnement lié de la place des Nations avec le déplacement des terrains de tennis du Club international. La maquette présentée aux conseillers municipaux dans une salle annexe à la salle du Grand Conseil n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers, sous réserve de la boucle de rebroussement du tramway et la localisation de la station qui lui est associée. Un conseiller municipal a particulièrement insisté sur le fait que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait, dans le cadre de l'examen de la proposition PR-24, relevé que la boucle située à l'est du tracé rendait peu pratique l'extension nécessaire du tramway vers le Petit-Saconnex. (Voir annexe 3.)

3. **Auditions**

3.1 *Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif*

Lors de sa séance du 30 avril 2002, la commission a auditionné le magistrat, qui était accompagné de MM. Castella, chef du Service étude et construction de la Division de la voirie, Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, de Mmes Pascale Roulet Mariani, architecte au Service d'aménagement urbain, et Arlette Ortis, représentante de l'architecte mandaté Orsol, qui ont présenté le projet d'aménagement de la place des Nations.

Cet exposé faisant largement référence au contenu de la proposition, le lecteur est invité à se reporter au point 2 ci-dessus. Il fait observer *in limine* que le projet a déjà été partiellement intégré par les Nations Unies, qui ont aménagé à nouveau l'allée centrale, en particulier par la pose d'oriflammes, soulignant encore la vue en perspective depuis la place des Nations sur le siège européen de l'ONU que marque déjà une magnifique allée d'arbres. Au surplus, les Nations Unies ont manifesté leur intérêt au principe de l'aménagement de la place, estimant cependant que son prolongement vers leurs bâtiments (à la charge de l'ONU) n'était pas une priorité. Toutefois, aux actuels vaubans, voire chevaux de frise, devrait se substituer prochainement un portail composé d'un jeu de wagonnets.

Le magistrat attire en outre l'attention de la commission sur le caractère dégagé du terre-plein central, précisant que la fontaine des jeux d'eau n'est composée que de buses, sous la surface même de la place propre à rendre le sol totalement accessible au point que sa surface se trouve quasiment doublée par rapport à la zone engazonnée actuelle (aujourd'hui 1700 m2, selon le projet 3200 m2). Il précise en outre que si les manifestations sont nombreuses, jusqu'à 300 par année, il s'agit souvent de la réunion d'un petit groupe de personnes qui peuvent se tenir, comme par le passé, sur le côté est de l'espace central. Dans une telle hypothèse, il est parfaitement possible de faire coexister les jeux d'eau de la fontaine et la manifestation, bien plus que cette coexistence offre une amélioration d'image, dans la mesure où de petits groupes de manifestants ne seraient de la sorte pas égarés sur une place trop vaste, ce qui serait de nature à nuire à leur volonté de faire passer un message sinon peut-être à le rendre insignifiant.

Il est en outre précisé que, si le projet imaginait à l'origine poser sur la place une pierre de granit originaire de chacun des pays membres de l'Organisation des Nations Unies et offrir de la sorte aux visiteurs un voyage virtuel à travers le monde,

ce projet a été abandonné, dans la mesure où il n'est raisonnable d'extraire du granit que de 50 pays différents. Ainsi, les pierres proviendront d'une cinquantaine de pays, tandis que la ville d'accueil se présente au travers de ses classiques trottoirs de ciment qui s'intercaleront entre les allées de granit, expression subtile de la neutralité suisse.

3.2 *Audition de M. Claude Castella, présentation du nouveau réseau des collecteurs*

M. Castella présente un des aspects essentiels du projet représenté par l'arrêté I qui a trait à la rénovation du réseau des collecteurs d'eau. Il s'agit de refaire entièrement le réseau des canalisations de la place, y compris la séparation des eaux claires des eaux usées. Le réseau actuel est affecté aux eaux usées après chemisages des tuyaux. Les eaux claires sont acheminées par une galerie profonde devant l'OMPI et ne se déverseront plus dans le collecteur situé sous l'avenue de France.

Ce réseau d'eau est distinct de celui qui alimente les fontaines en raison du caractère en circuit fermé des eaux de la fontaine et de la propreté relative des eaux de surface en ville.

Ces travaux de collecteur dureraient environ trente mois, M. Castella précise en outre que la demande de crédit a été faite sur la base d'estimations des coûts effectuées par les entreprises elles-mêmes, méthode qui est propre à garantir des prix estimés au plus près des prix définitifs.

3.3 *Audition de M. Guillaume-Gentil*

La problématique des circulations est présentée par M. Guillaume-Gentil qui commente les études effectuées, notamment les tableaux figurant en annexes 4, 5 et 6. Aujourd'hui, la place des Nations est un carrefour routier important par lequel passent environ 24 000 véhicules par jour. Il est un lieu d'échange du trafic venant entre les quatre points cardinaux et diffuse la circulation sur les rues principales que sont l'avenue de la Paix, l'avenue de France, la route de Ferney et l'avenue Guiseppe-Motta. Après l'arrivée du tramway à la place des Nations et des réaménagements de trafics prévus, le trafic passerait théoriquement à 28 000 voitures par jour sur cette place. (Voir annexe 4.)

L'objectif stratégique du projet est de ramener cette circulation à 19 000 voitures par jour, soit une réduction de 9000 voitures. (Voir annexe 5.)

M. Guillaume-Gentil fait observer à ce sujet que cet objectif de réduction sur la place des Nations est notamment la conséquence de la diminution des voiries sur l'avenue de France qui voit sa capacité significativement réduite, soit d'environ 3000 voitures par jour pour y être ramenée de 14 000 à 11 000 voitures par jour. Ce trafic sera reporté sur l'avenue de la Paix dont la charge passerait de 15 000 à 18 000 voitures par jour. Ce plan de réduction du trafic est en particulier obtenu par une nouvelle gestion des liaisons avenue de la Paix-avenue de France, dans la mesure où le projet prohibe tout tourner-à-gauche sur l'avenue de l'Ariana, la place des Nations ou le chemin Rigot et reporte ainsi le trafic venant de l'avenue de la Paix et entendant rejoindre le centre-ville soit sur l'avenue Guiseppe-Motta et la rue du Grand-Pré, voire la rue de la Servette, soit dans le prolongement de l'avenue de la Paix vers la place Albert-Thomas et la rue de Lausanne. M. Guillaume-Gentil fait toutefois

observé que le carrefour de la place Albert-Thomas peut absorber un surplus de trafic, dans la mesure où il s'agit alors d'un tourner-à-droite. (Voir annexe 6.)

Un commissaire observe que l'évitement du Grand-Saconnex prévoit la construction d'une nouvelle voie (provisoirement dénommée «route des Nations») qui rejoindrait vraisemblablement l'avenue de la Paix, en amont de la place des Nations. Cette nouvelle voie allégerait la charge de trafic sur la route de Ferney, mais dans cette éventualité surchargerait aussi bien l'avenue de la Paix que le carrefour de la place Albert-Thomas et générerait un encombrement d'une si grande ampleur que seule une nouvelle traversée de la rade pourrait tenir lieu d'exutoire.

A ce sujet, le rapporteur observe qu'il apparaît de la figure «effets sur les capacités des carrefours à l'heure de pointe du soir» (annexe 5) qu'aujourd'hui le point faible en matière de circulation se situe sur le barreau ouest de la place des Nations. Le projet prévu allège globalement tous les passages de carrefour, sinon celui de la route de Ferney avec le chemin du Petit-Saconnex et l'avenue de l'Ariana dont le degré de saturation prévisible est déjà fixé à 90%. On peut ainsi déjà retenir la nécessaire réalisation de l'évitement du Grand-Saconnex en vue de prévenir d'importantes files d'attente sur la route de Ferney et les nuisances correspondantes en tant que conséquences du réaménagement des circulations autour de la place des Nations.

3.4 *Audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie*

La commission a souhaité l'audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, afin d'évaluer les coûts et nécessités énergétiques des aménagements de la place, en particulier la fontaine qu'il convient de décrire plus précisément. Il est ici repris le texte explicatif au projet du mandataire:

«Sept rangées de 12 jets jaillissant directement du sol, sans bassin ni construction, selon le principe des fontaines sèches, prennent place dans les bandes neutres de la partie centrale de la place, dénudée de toute végétation. Ces nombres fondamentaux symbolisent la mesure du temps. C'est une véritable place d'eau apportant temporalité et nature à la partie la plus ostentatoire et symbolique de la place. Elle est les mers unissant les différents pays et continents que représentent les bandes de granit.

»Dirigés par un ordinateur programmé à distance par le Service municipal de la voirie, qui dispose déjà d'un personnel qualifié répondant 24 heures sur 24, ces 84 jets indépendants peuvent composer une infinité de figures des plus spectaculaires au plus calmes. Individuellement ou par rampes, leur chorégraphie changeante constitue un spectacle toujours renouvelé et modulable. La gestion de la fontaine permet d'adapter les jeux d'eau au gré de la demande, selon le rythme des saisons ou des événements, dans le souci du respect de l'Agenda 21 de la Ville de Genève et de sa politique d'économie d'énergie.

»Les jets allient pour les usagers deux ambiances *a priori* contradictoires: le monumental et le ludique. Cet événement fort est capable de drainer un public varié autour du spectacle de l'eau, le promeneur attiré par la fraîcheur dans un fond sonore apaisant, les enfants approchant l'eau et le jeu dans un espace de découverte.

»Le principe de la fontaine sèche ne neutralise pas la place. On peut parfaitement ne pas mettre en service les jets d'eau au fil des saisons, les jours de grand vent, ou laisser la place à des manifestations occasionnelles, conférant ainsi diverses fonctions à l'espace.» (Projet Orsol, p. 17.)

Le fonctionnement de cette fontaine est ainsi conditionné à des circonstances météo favorables. Concrètement, il est prévu de la faire fonctionner pendant une période variant de six à neuf mois par année.

M. Claude-Alain Macherel fait observer aux commissaires que le projet est articulé autour de son élément central qu'est la fontaine dont les consommations d'eau et d'énergie sont un fait. Il tient toutefois à relativiser ces consommations. Dans la mesure où elle fonctionne avec un circuit fermé d'eau, il ne s'agit que de compenser l'évaporation qui est évaluée à 2000 m3 par année, compte tenu du complément d'eau de pluie que le système récolte naturellement, soit 0,05% du débit d'eau. Invité à donner une appréciation, M. Macherel estime que c'est une faible consommation d'eau, faisant référence en cela aux consommations d'eau de fontaines monumentales comparables, ainsi celle du Jardin anglais.

Sur le plan énergétique, M. Macherel indique que le bilan prévisible n'est pas aussi favorable. En vue d'alimenter les 7 pompes des jets d'eau qui peuvent atteindre une hauteur de 4 mètres, la consommation estimée est de 150 000 kW/année. Cette consommation importante déterminera, selon M. Macherel, une réflexion quant à l'exploitation des jeux d'eau, dans la mesure où la consommation d'énergie varie au cube de l'effort de puissance des jets d'eau. La réflexion devra de la sorte déterminer la nature des jeux d'eau qui seront entrepris, l'usage préférable de hauteurs moyennes plutôt que les pleines puissances. Selon lui, il convient toutefois de retenir un système de pompes tel que celui proposé par les architectes permettant des jets (épisodiques) jusqu'à 4 mètres.

Pour se faire une idée de cette consommation énergétique, M. Macherel indique que 150 000 kW/an représente plus que la consommation d'un groupe scolaire, mais que c'est insignifiant par rapport aux Vernets dont la consommation serait de 2 500 000 kWh. Relativisant ces chiffres, il rappelle que l'ensemble des bâtiments de l'administration consomme 30 millions de kWh.

Le coût de l'énergie des pompes de la fontaine est estimé entre 30 000 et 35 000 francs.

Abordant les questions directement environnementales, il est précisé que le risque de gel est prévenu par l'arrêt de l'installation de décembre à la mi-mars, temps également nécessaire pour l'entretien de l'installation. Quant à la perméabilité des sols, le projet constitue un recul significatif par rapport à la situation actuelle.

L'éclairage de la place se fera au moyen de 22 mâts de 15 mètres de haut. Il est accordé une certaine importance à l'éclairage, qui justifie la description de cet élément du projet, description empruntée à nouveau aux notes explicatives du projet du mandataire:

«Qui dit spectacle dit éclairage, et la nuit sur la place est aussi importante que le jour. Les techniques de l'éclairage nécessitent l'implantation de mâts lumineux qui, sans être l'éclairage lui-même, sont des composantes architecturales de l'espace, y compris le jour. Le projet propose des mâts classiques modifiés.

»Les mâts empruntent le fût métallique conique des mâts de fabrication courante, particulièrement efficaces et économiques, en y accrochant des caches en caillebotis d'inox encadrant les différentes sources d'éclairage pour éviter l'éblouissement des usagers.

»Les fûts sont peints en blanc, sauf à l'embrase où ils sont revêtus du même inox que les panneaux et dans la même hauteur. Ces mâts sont implantés à l'une des extrémités de chaque bande de granit de façon alternée.

»La double rangée de 22 mâts de 15 mètres de haut chacun constitue, qu'on le veuille ou non, la perception lointaine de la place et de sa forme rectangulaire.

»Les caches, dont la position varie d'un mât à l'autre, apparaissent alors comme des signes abstraits porteurs de messages, à la façon des anciens télégraphes.

»Les doubles caches appartiennent à la même famille architecturale que les panneaux à double face et constituent comme un nuage, mais plus aérien. Les mâts ne sont pas un sériel d'objets, mais forment bien un tout cohérent avec le reste du projet architectural.

»Comme les panneaux par rapport aux haies, les mâts sont le prolongement artificiel de la double rangée de l'allée de l'ONU.» (Projet Orsol, p. 9.)

La description ci-dessus, en ce qu'elle fait allusion aux «panneaux», commande une rapide description de ceux-ci. Il s'agit du claustra abordé dans la description du projet, soit des panneaux paravents de 1,6 mètre de haut définissant les limites latérales de la place. Faits de béton armé et revêtus d'inox semi-réfléchissants sur lesquels sont gravés des extraits tirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. «Ils constituent un nuage de mots dans l'espace, engageant le sens du lieu et représentant la pensée humaine dont l'apparence évolue avec l'angle d'approche et les conditions climatiques. (*sic*) (…) L'alignement de la double rangée de panneaux forme en quelque sorte les coulisses de la place dont le centre serait la scène d'un spectacle du monde et dont les acteurs seraient alternativement les usagers quotidiens, les visiteurs ou les manifestants.» (Projet Orsol, p. 8.)

Le prix d'un mât, totalement équipé, s'élèvera à 27 283 francs. Ce prix comprend les sources lumineuses, le mât, les grilles de protection, les filtres, etc. Le prix de ceux situées dans la voirie qui traverse la place et sur la partie du côté de l'UIT est de 23 150 francs, également tous équipés. (Lettre du 15 mai 2002 de M. Ferraille au président de la commission.)

L'éclairage public passera de 41 000 kWh à 60 000 kWh, malgré le surplus de lumière qui baignera la place. Le gain de lumière est obtenu au moyen d'un système plus performant, soit un éclairage au sodium de couleur chaude ou froide, selon les espaces. Le surplus de coût lié à ce nouvel éclairage est estimé par le magistrat à 2900 francs par année.

4. **Prises de position des groupes municipaux**

Le projet est discuté dans la séance du 21 mai 2002. Neuf membres de la commission s'expriment tour à tour. Trois commissaires l'approuvent sans réserve, un représentant DC, un représentant AdG/TP et un représentant AdG/SI, au motif pour l'un que Genève n'aurait pas de grands projets, pour un autre qu'il faut faire confiance aux personnes qui ont dessiné ce projet, pour le troisième qu'il faut se garder de modifier un projet global au risque de reproduire Uni II.

Pour le surplus, des critiques diverses sont exprimées:

Pour les représentants des Verts, les critiques sont de divers ordres. Il y a la minéralisation de la place et son imperméabilisation qui sont une démarche contraire à ce qui est entrepris aujourd'hui en Ville de Genève et une mise à néant de la sensibilisation nouvellement acquise par le Conseil municipal, notamment suite à la motion relative à la perméabilité des sols dont l'importance avait été soulignée par ledit Conseil.

Il y a également une débauche, à tout le moins apparente, d'énergie, domaine sur lequel le groupe des Verts fait un travail important depuis qu'il siège au Conseil municipal. Les Verts regrettent en particulier que les recherches qui ont été conduites en matière de consommation électrique conduisent à un surcroît de coût de fonctionnement.

S'exprimant en matière de transport, le groupe des Verts retient que la place des Nations constitue, par son nouvel aménagement, une porte de Genève. A ce titre, il estime que le traitement des flux automobiles doit marquer une priorité fondamentale aux transports en commun et s'étonne de la faible intervention sur l'accroissement du trafic motorisé individuel que le projet suppose, notamment parce que le projet intègre un terminus de la ligne de tram sur la place plutôt que bien en amont, en particulier en France voisine.

Ce groupe observe enfin que le projet aborde largement la thématique de l'arborisation, indiquant que les mâts, autant que les panneaux, rappellent astucieusement les hautes et basses futaies qui caractérisent le quartier. Aux yeux de ce groupe, c'est ici une occasion ratée de réaliser une véritable arborisation de cette immense place, en particulier dans le secteur de l'avenue Guiseppe-Motta.

Pour l'ensemble de ces motifs, les Verts ne soutiendront pas ce projet.

Le groupe radical observe que ce projet est un tout dont l'intérêt est certain. Il observe toutefois que le domaine public de la Ville de Genève ne s'étend que sur les deux tiers du périmètre et que rien n'indique que le projet total verra jamais le jour. Bien plus compte tenu de l'ensemble des tâches de l'ONU et du coût de ce projet, il est peu probable que l'aménagement complet soit jamais réalisé, ce d'autant plus que l'idée de reculer le portique d'entrée de l'ONU près du siège lui-même paraît abandonnée au profit d'un nouveau portail non intégré sur ce plan. Or le groupe radical refuse l'idée que dans ce projet on puisse en prendre une partie et renoncer à une autre.

Il observe en outre que le projet d'aménagement du tram ne tient pas compte de la future extension de la ligne en direction de Ferney-Voltaire.

Pour ces motifs, les radicaux annoncent qu'ils accepteront le crédit relatif à l'aménagement des collecteurs et à leur mise en système séparatif, mais qu'ils refuseront le projet proposé.

Les libéraux sont pareillement séduits par le travail et l'image proposée. Ils en retiennent toutefois le gigantisme, la surface traitée aussi bien que le choix du projet dessinant plus un pont de porte-avions qu'une place publique.

Aux yeux des libéraux, le gigantisme de la place, qui se compose de trois plates-formes à vocation piétonnière de 75 m sur 50, soit de 3800 m^2, s'apparente à un vaste no man's land. L'occupation par les piétons de cet espace ne sera possible qu'à l'occasion de très importantes manifestations dont l'expérience montre que, si elles se tenaient à Genève, ce ne serait pas contre l'ONU, mais contre une autre organisation internationale.

Pour les libéraux, le projet doit être revu à la baisse et tenir compte du fait que l'esplanade sur la propriété de l'ONU ne sera sans doute jamais réalisée. Ainsi, l'esplanade devant l'UIT pourrait également être omise et le projet revu pour le seul périmètre compris entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix. Il en résulterait un espace à l'égard duquel les principes du projet proposé pourraient être repris tout en conférant à cet espace une dimension qu, sans devenir intime, et même loin de là, retrouverait une dimension à la taille de l'homme, de la ville et de l'importance qu'elle entend donner aux organisations gouvernementales ou non gouvernementales regroupées en ville. Ainsi, ce seul espace du périmètre central, riche de ses dégagements naturels, est de dimension visuelle bien supérieure à l'esplanade de l'ONU à son siège mondial, tandis que son traitement soigné est digne de la tradition d'accueil de Genève.

Pour les libéraux, la fontaine de jeux d'eau, réalisation de plus en plus courante, constitue une expression heureuse de Genève sur cette place et mérite d'être réalisée, ce d'autant plus que toutes les garanties ont pu être données quant à la compatibilité de cette fontaine avec la vocation naturelle de rassemblement de cette place. La dimension symbolique comme esthétique leur paraît équilibrée avec son coût énergétique et retient en conséquence sa compatibilité, certes limite, avec l'Agenda 21.

Le groupe libéral annonce qu'il s'opposera en conséquence au projet complet tout en invitant le Conseil administratif à examiner avec ses mandataires la possibilité de ne réaliser que l'espace central de celui-ci.

Le groupe socialiste aime ce projet d'envergure. Il retient en particulier que la place des Nations le mérite, tant l'aménagement actuel a atteint ses limites et rappelle l'expression du long désintérêt de la Suisse à l'endroit de cette organisation. Cet aménagement est en outre conforme à la volonté de chacun de permettre les rassemblements populaires. Son regret consiste dans le fait qu'il ne nous a été présenté qu'un seul projet et que l'on se trouve aujourd'hui obligé d'opter entre le tout ou rien. Il choisit en conséquence le tout et annonce qu'il votera les deux arrêtés.

Le groupe socialiste ayant annoncé un rapport de minorité, le rapporteur de majorité n'explicite pas davantage la position des socialistes.

Compte tenu de la nature du projet, aucun commissaire ne propose d'amendement en commission.

A la suite du vote ci-après, les groupes AdG/SI et DC annoncent le dépôt d'un rapport de minorité.

Au vote, le projet d'arrêté I est accepté par 6 oui (1 AdG/SI, 2 S, 1 AdG/TP et 2 DC) contre 5 non (2 Ve et 3 L) et 2 abstentions (R).

Le projet d'arrêté II est refusé par 7 non (2 Ve, 3 L et 2 R) contre 6 oui (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 S et 2 DC) et aucune abstention.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 790 000 francs destiné à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG, soit un montant brut de 9 170 000 francs.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2 803 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 987 000 francs.

Art. 3. – La dépense de 5 987 000 francs prévue à l'article premier, déduction faite du prélèvement sur le «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» de 2 803 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 978 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de la *Broken Chair*, soit un montant brut de 11 018 000 francs destiné à l'aménagement de la place des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 978 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

Annexes:

Les annexes reproduites ci-après sont extraites du document intitulé «Restructuration et aménagement de la place des Nations» du 7 octobre 2001 établi par les bureaux Orsol, association des bureaux J.-P. et A. Ortis, C. Drevert, Solfor SA, HKD Géomatique et le bureau Transitec Ingénieurs-conseils, remis à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

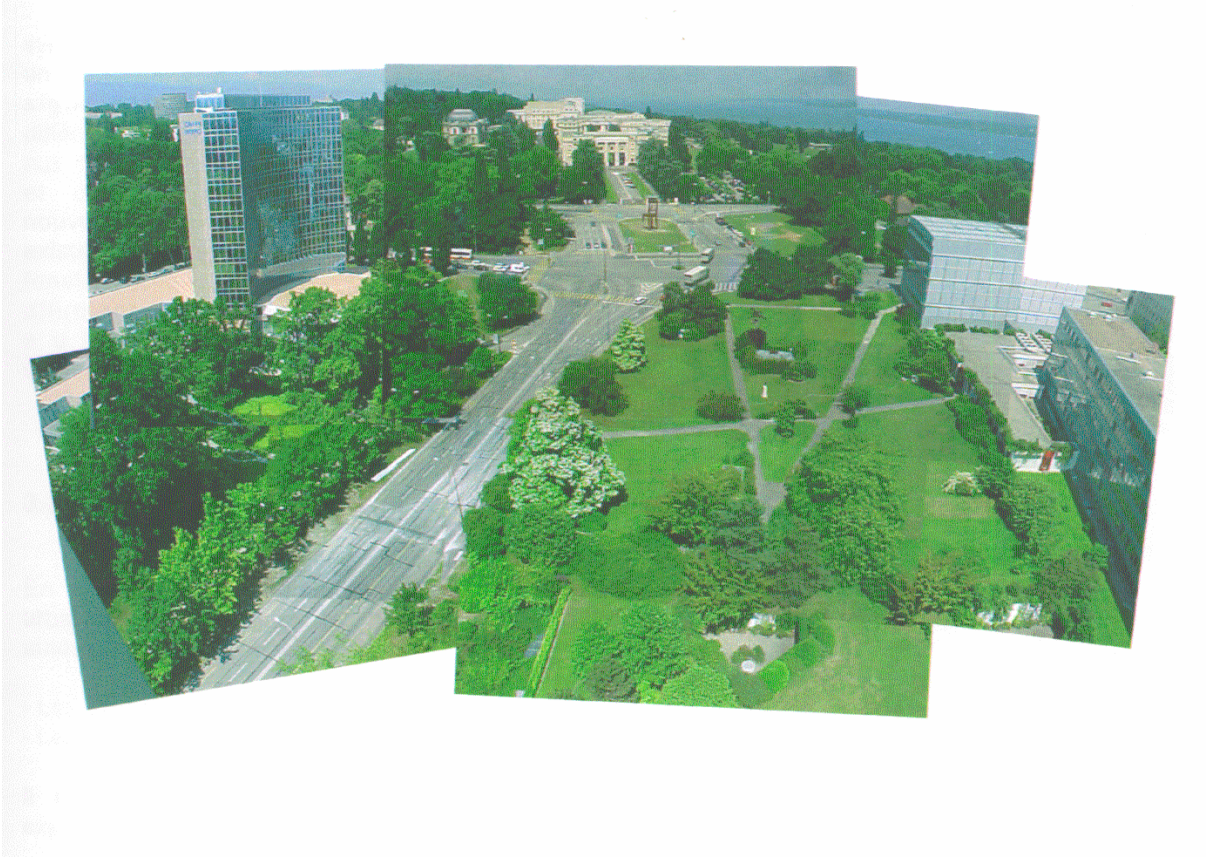

Annexe 1: périmètre du site (Photo Orsol)

1.3 Programme de la Ville de Genève

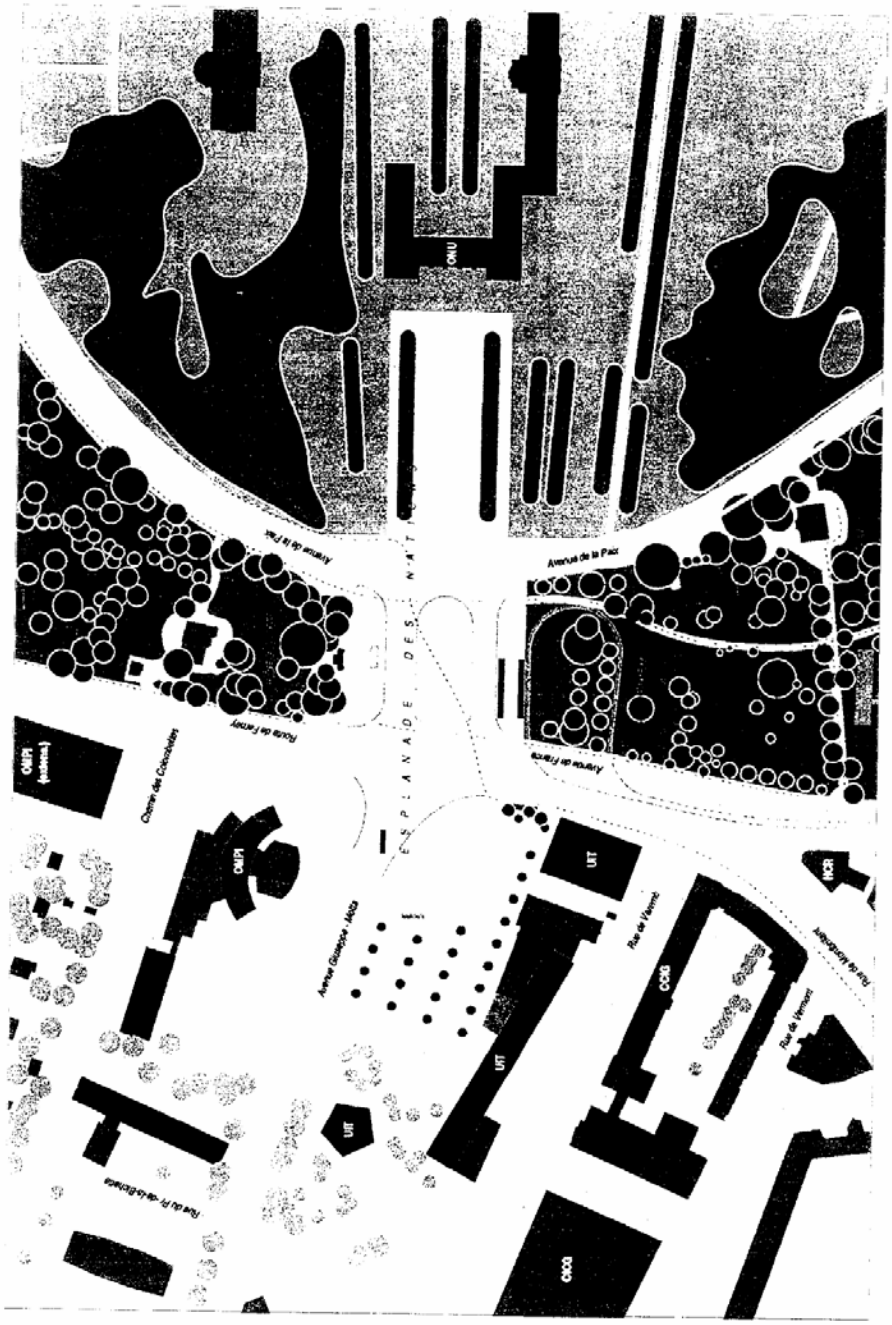

Plan général, tiré de "Place des Nations. Etude de faisabilité, avant-projet" État de Genève et Ville de Genève, janvier 2000

Annexe 2: Programme établi par la Ville de Genève

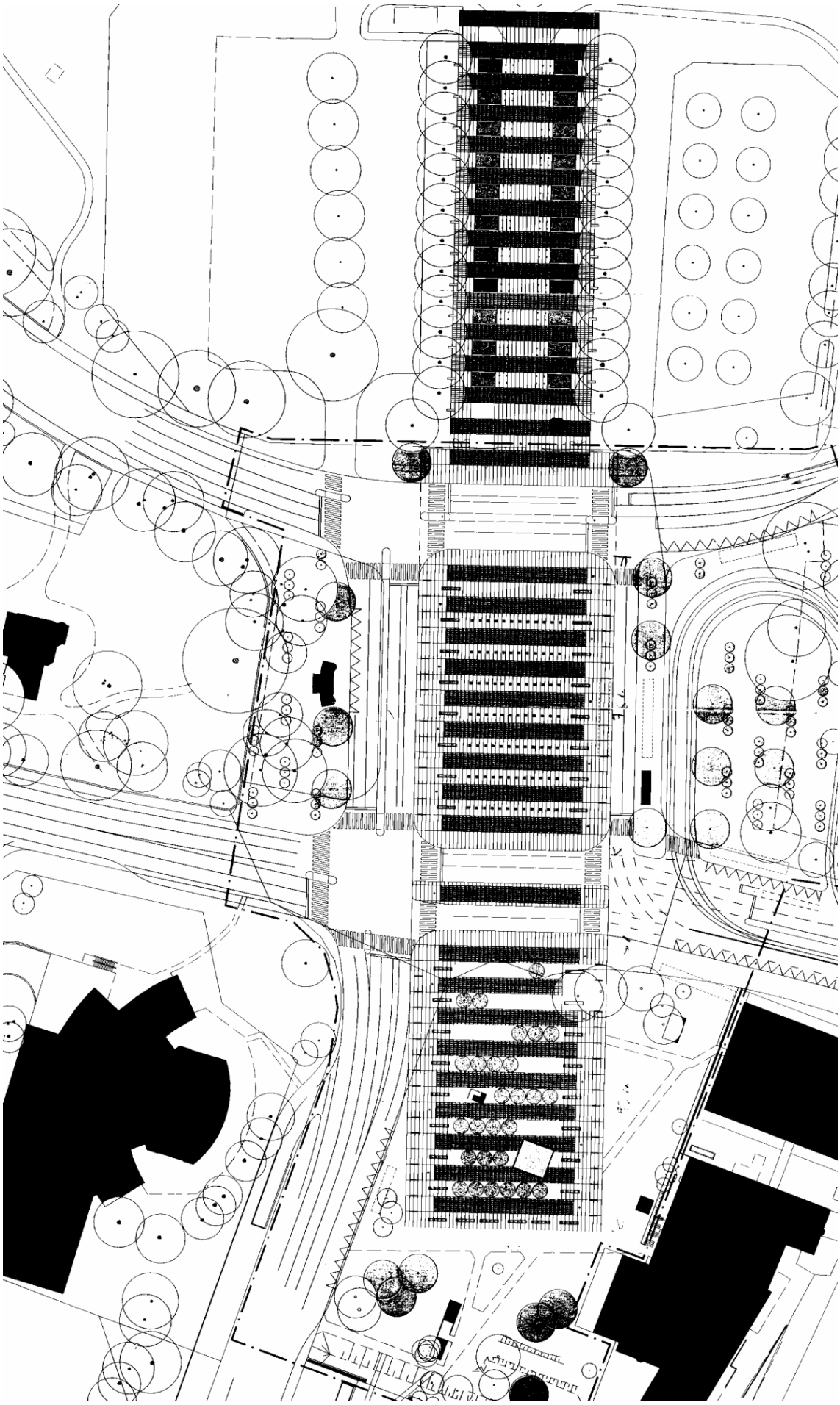

Annexe 3: Projet Orsol (plan Orsol)

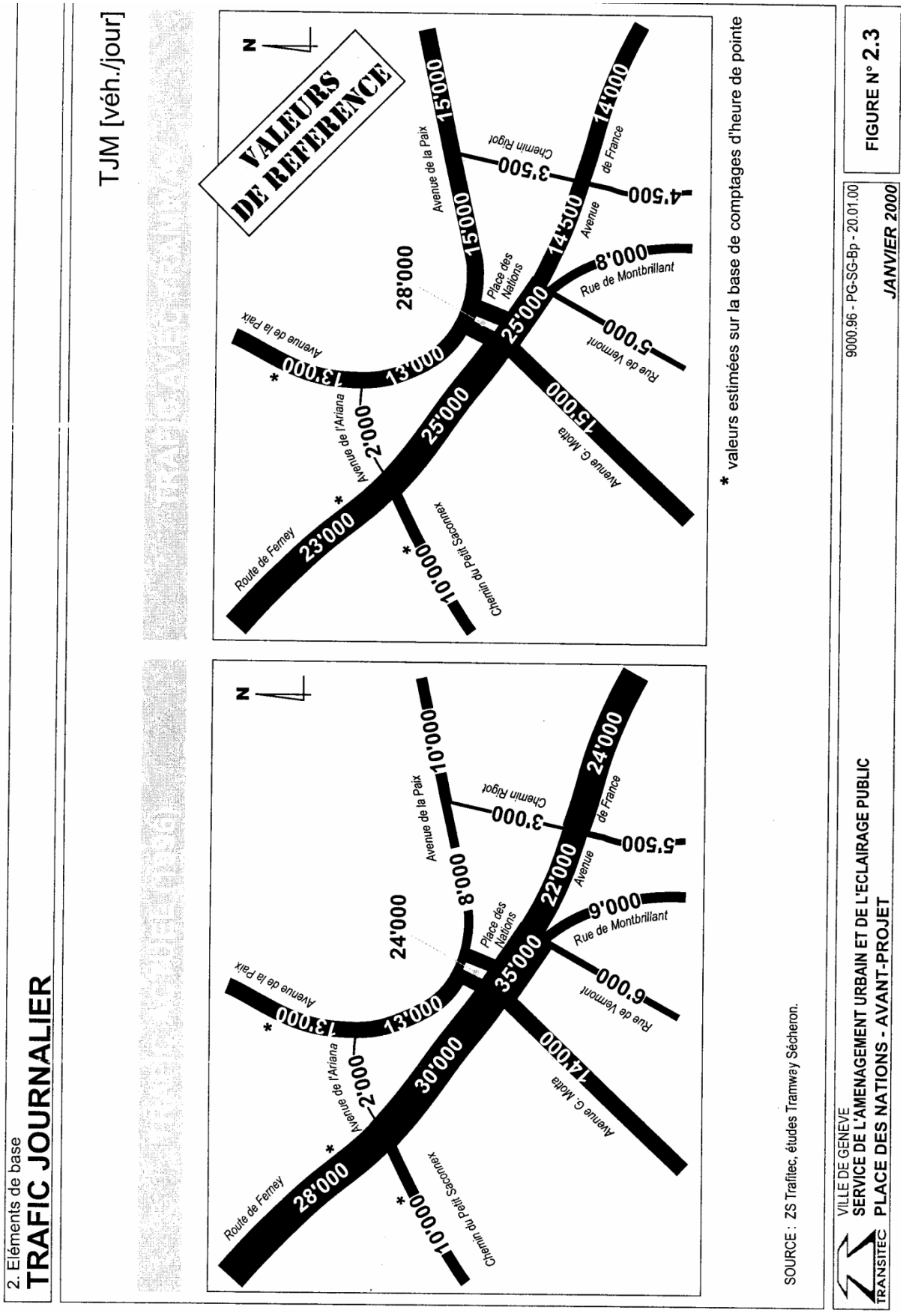

Annexe 4: figures des trafics actuels et futurs ensuite de la réalisation du tramway

5. Organisation des transports proposée

EFFETS SUR LE TRAFIC ET LES CAPACITES

EFFETS SUR LE TRAFIC JOURNALIER

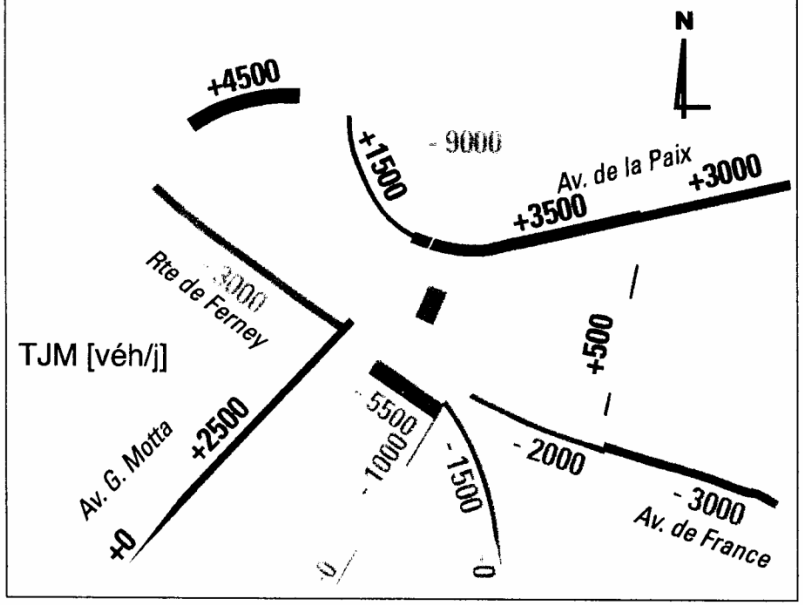

LEGENDE :

trafic à terme, selon propositions

trafic en diminution ...

trafic stable ...

trafic en augmentation ...

... par rapport à l'état du trafic dans le projet de base du tramway (cf. figure 2.3)

EFFETS SUR LES CAPACITES DES CARREFOURS A L'HEURE DE POINTE DU SOIR

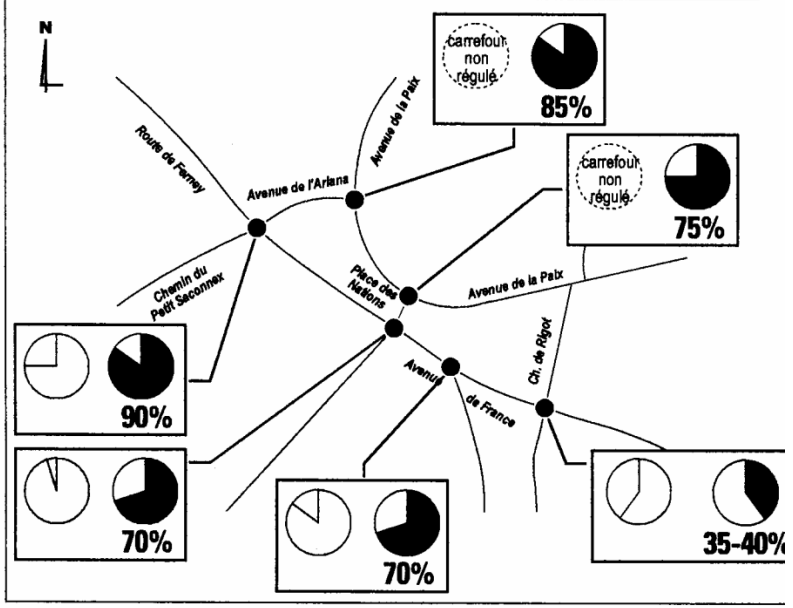

LEGENDE :

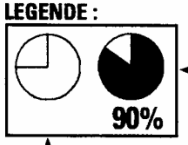

Projet proposé

Projet de base du tram

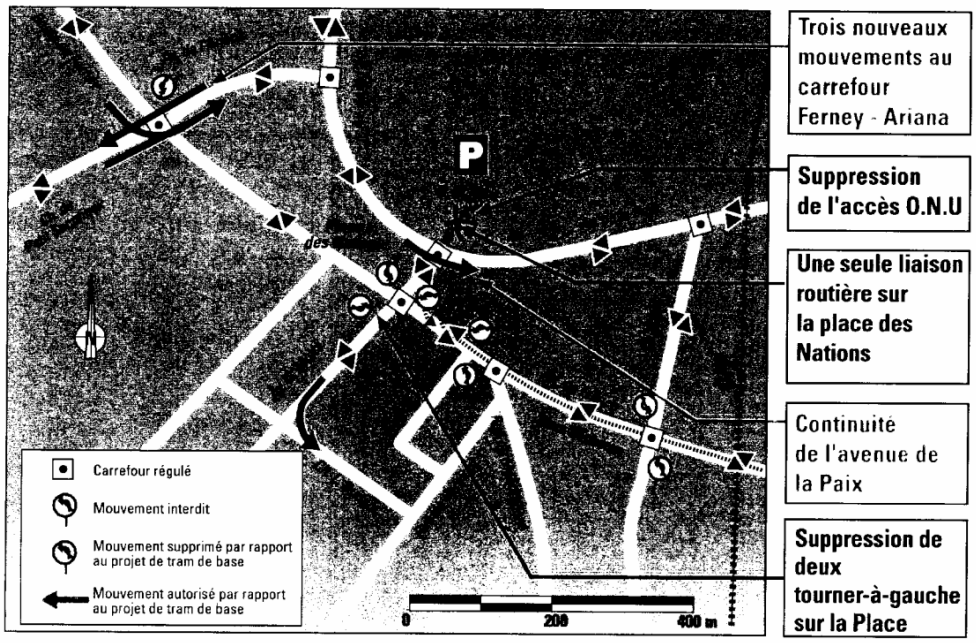

Annexe 6: organisation future des carrefours et mouvements de circulation

Annexe 7: mâts d'éclairage

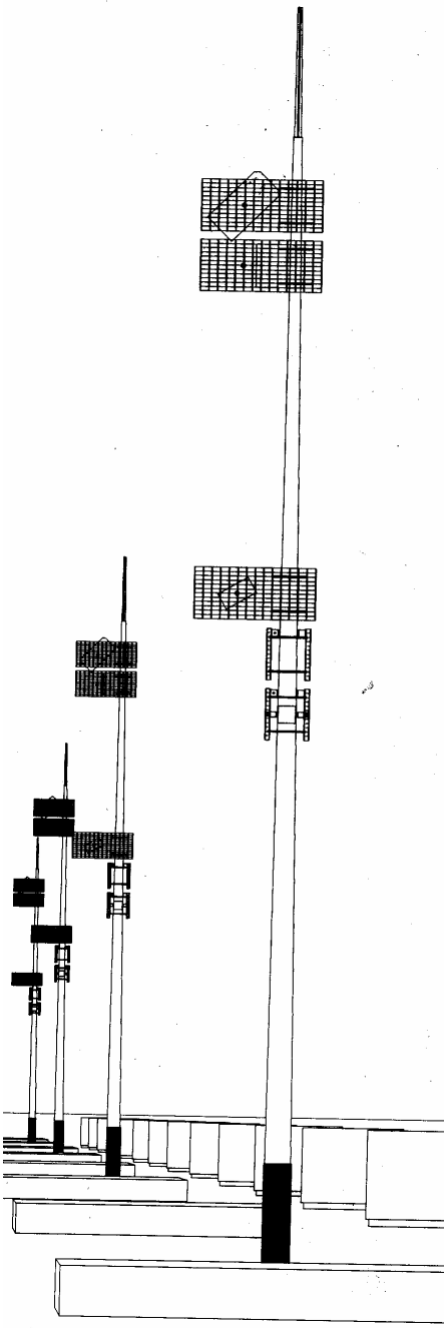

B. Rapporteur de minorité: Mme Alexandra Rys. ***(26 août 2002)***

Le vote d'une majorité de la commission sur le projet d'aménagement de la place des Nations donne l'impression d'être le fruit d'une crise d'amnésie, qui l'a conduite à revenir sur des décisions et des demandes antérieures.

Qu'est-ce qui était demandé?

Le 7 juin 1998, les citoyens votent en majorité contre le projet Fuksas. Conclusion tirée de ce vote: les Genevois ne veulent pas de constructions à la place des Nations.

Le 24 mai 2000, le Conseil municipal vote à l'unanimité, comme l'avait fait la commission de l'aménagement et de l'environnement avant lui, le crédit de quelque 740 000 francs demandé par le Conseil administratif pour étudier un nouveau projet d'aménagement. Il était précisé que le nouvel aménagement devait absolument laisser de l'espace pour les manifestations et favoriser l'animation de la place.

Que propose le projet présenté?

Le projet proposé répond très précisément à ces demandes, notamment par le traitement du sol, l'installation de jeux d'eau et de bancs, ainsi que par l'éclairage destiné à conférer un certain cachet à la place, même de nuit.

A souligner, tout particulièrement:
– on a pris soin de prévoir, pour les jeux d'eau, des buses dans le sol, pour ne pas entraver la marche sur cette place;
– la surface en dehors des jets d'eau est plus grande que celle existant actuellement, dévolue aux manifestations;
– les jeux d'eau fonctionneront en circuit fermé;
– la consommation en électricité des fontaines ne représentera que 0,5% de la consommation électrique totale des bâtiments de la Ville;
– le projet a fait l'objet d'une large consultation avec les associations et institutions concernées, tellement large, d'ailleurs, que l'association de quartier a décliné la proposition d'audition faite par la commission.

La partie la moins satisfaisante de ce projet est probablement le volet déplacements.

En dépit de son coût, le Parti démocrate-chrétien aurait aimé que soit développée l'option de la mise en tunnel de la route de Ferney. Par ailleurs, une surcharge de trafic à la place Albert-Thomas est à prévoir. D'après le mandataire transports, cela n'a pas d'importance, car il s'agira d'une surcharge sur le tourner-à-droite (en venant depuis Lausanne). Etant donné les bouchons existant déjà à l'heure de pointe du matin, un tel optimisme nous semble exagéré!

Toutefois, refuser cette proposition au motif qu'il faudrait limiter l'aménagement au seul espace central, ou encore que les arrêts des TPG sont mal placés, ne paraît pas très sérieux. Cette proposition répond aux attentes formulées par le Conseil municipal et elle a l'agrément des institutions voisines et associations de quartier. Le

Parti démocrate-chrétien vous recommande donc vivement de voter le projet présenté par le Conseil administratif.

C. Rapporteur de minorité: Mme Annina Pfund. ***(15 janvier 2003)***

La minorité a fait fi des réticences portant sur: le gabarit, les matériaux, l'emplacement des arrêts TPG, le matériau qui sert de support à l'inscription d'extraits de la Déclaration des droits de l'homme, l'éclairage ou encore le système de pompage des eaux.

Elle estime que la majorité s'est trouvée des excuses commodes pour refuser un projet qui est de nature à apporter un plus à Genève, ville ouverte sur le monde.

Ce projet a une symbolique autant plus grande après la votation historique sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Nous estimons que Genève doit se doter d'une place des Nations digne de ce nom et que le projet du Conseil administratif répond à ce principe.

Le gabarit de la place permet des manifestations d'envergure. Comment accepter que des manifestants déambulent ou fassent un sitting sur une pelouse minuscule qui ne tarde pas à se transformer en une pataugeoire boueuse dès que la pluie se met de la partie!

Comment accepter encore que la place des Nations soit entièrement dévolue, comme c'est le cas actuellement, à la circulation automobile, exception faite aux TPG dont nous ne remettons pas la nécessité en cause!

Genève, ville de taille humaine mais connue au niveau mondial, manque de place de grand gabarit, à l'instar de la plupart des villes importantes et le projet du Conseil administratif apporte une solution, reconnaissons-le, pas parfaite mais concrète.

Nous relevons également que la prolongation éventuelle de la place en direction de l'ONU est tout à fait intéressante et nous ne doutons pas qu'à terme la proposition sera réalisée dans son ensemble, périmètre des Nations Unies compris.

Nous estimons donc que la proposition PR-195 répond à tous ces paramètres et qu'il convient dès lors d'aller de l'avant afin que Genève puisse enfin disposer d'une grande et belle place pour ses habitants et ses visiteurs.

Ce sont les raisons pour lesquelles la minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, formée par les socialistes, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) (nous laisserons le parti démocrate-chrétien parler pour lui-même), demande au Conseil municipal de voter l'arrêté I de la proposition, accepté par la majorité de la commission, mais également l'arrêté II.

La minorité tient, pour conclure, à espérer que tel ou tel parti en mal d'électrices et d'électeurs ne va pas par le biais d'un référendum presque annoncé nous refaire à Genève le débat dépassé sur la place des Nations Unies!